

Assurance voyage

Étrangers étudiant au Canada

Vous n'êtes peut-être pas admissible à un régime public d'assurance maladie pendant vos études au Canada. Nous savons que les soins de santé au Canada peuvent être très dispendieux si vous n'êtes pas assuré au titre d'un régime public canadien d'assurance maladie. Une police d'assurance voyage Étrangers étudiant au Canada peut vous protéger vous et vos finances.

Idéal pour les étrangers étudiant au Canada qui :

- Sont inscrits à temps plein à une école, un collège, une université ou un autre établissement d'enseignement accrédité canadien
- Sont résidents temporaires au Canada et ne sont pas admissibles au régime d'assurance maladie du gouvernement
- Ont complété leurs études et demeurent au Canada jusqu'à une année pour travailler dans le domaine pour lequel ils ont étudié
- Désirent également assurer leur conjoint et les enfants à charge habitant sous leur toit

Avantages et prestations

- Soins hospitaliers, services médicaux et assurance maladie complémentaire, à prix abordable
- Couverture pour les états de santé préexistants offerte en vertu du Régime de base + clause de stabilité de 90 jours
- Protections facultatives incluant les garanties Décès et mutilation par accident, Interruption de voyage, Accident d'avion et Protection des bagages
- Dépenses engagées à l'extérieur du Canada couvertes si l'assuré a passé la majorité de la période assurée au Canada
- Voyages aux États-Unis d'une durée maximale de 30 jours par période assurée

Communiquez avec moi pour obtenir une soumission ou de plus amples renseignements :

Régime de base	Montant d'assurance maximum
Montant d'assurance	5 M \$
Sont compris dans le montant maximum :	
Soins hospitaliers d'urgence	à concurrence du montant d'assurance maximum
Soins médicaux d'urgence Y compris : <ul style="list-style-type: none"> • Médecin/chirurgien/anesthésiste/infirmier autorisé • Tests diagnostiques de laboratoire et examens radiographiques • Services ambulanciers incluant les frais de taxi en cas d'urgence • Location de matériel médical 	à concurrence du montant d'assurance maximum
Professionnels de la santé Y compris : <ul style="list-style-type: none"> • Chiropraticien; ostéopathe; podologue ou podiatre; naturopathe; acupuncteur; physiothérapeute reconnu en vertu de la loi 	à concurrence de 600 \$ par profession par période de 12 mois
Médicaments d'ordonnance	à concurrence de la quantité suffisante pour 30 jours
Maternité	à concurrence de 1 000 \$ par période de 12 mois
Examen des yeux	un par période de 12 mois
Examen physique	un par période de 12 mois, à concurrence de 250 \$
Transport médical d'urgence/Retour d'urgence au domicile	à concurrence du montant d'assurance maximum
Transport d'amis ou de membres de la famille	à concurrence de 5 000 \$
Soins dentaires à la suite d'un accident	à concurrence de 5 000 \$
Services dentaires d'urgence	à concurrence de 600 \$
Dents de sagesse	à concurrence de 100 \$ par dent
Retour de la dépouille mortelle	à concurrence de 15 000 \$
Décès et mutilation par accident <ul style="list-style-type: none"> • Exposition aux éléments et disparition 	à concurrence de 15 000 \$
Services d'aide pédagogique	20 \$/heure, à concurrence de 500 \$
Régime de base + clause de stabilité de 90 jours	
Prestations du Régime de base, plus :	
États de santé préexistants	assurés si stables depuis 90 jours

A031FS-0720-f

L'assurance voyage ne couvre pas tout. Veuillez consulter le libellé de police pour connaître toutes les modalités, conditions, limitations et exclusions. L'assurance voyage est souscrite auprès de la Compagnie d'Assurance Générale CUMIS, l'une des sociétés du Groupe Co-operators, et est administrée par Allianz Global Assistance. Allianz Global Assistance est une dénomination commerciale enregistrée d'AZGA Service Canada Inc.

Global Assistance

Allianz 